
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de turboalternateur
sur le territoire de la ville de Témiscaming
par Tembec Énergie SEC**

Dossier 3211-12-193

Le 21 septembre 2012

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de turboalternateur par Tembec Énergie SEC (Tembec) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-11-14	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
2011-12-01	Délivrance de la directive
2012-04-02	Réception de l'étude d'impact
2012-06-27	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-07-12	Réception des réponses de l'initiateur de projet aux questions et commentaires (Addenda A)
2012-09-12	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-09-14	Réception des réponses de l'initiateur de projet à la deuxième série de questions et commentaires (Addenda B)

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à installer un groupe turboalternateur à l'usine de Tembec située dans la ville de Témiscaming dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Le nouveau groupe turboalternateur transformera en électricité une partie de l'énergie contenue dans la vapeur provenant de la chaudière de récupération de la liqueur de cuisson (chaudière #10) et de la

chaudière à biomasse (chaudière #4). La turbine à vapeur sera couplée à un alternateur qui produira de l'électricité dont une partie (50 MW) sera vendue à Hydro-Québec Distribution dans le cadre de son programme pour l'achat d'électricité produite par des centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle.

La turbine et l'alternateur seront installés dans un bâtiment dont la construction sera terminée avant la mise en place de ces équipements. Le projet consiste aussi à installer un réseau de conduites de vapeur et de condensat, des râteliers, des équipements électriques de même qu'une tour de refroidissement de la vapeur, appelée hydrocondenseur, composée d'une série de cellules localisées sur le toit du bâtiment de la turbine.

Ce projet, évalué à 57 millions de dollars, constituera une source additionnelle de revenus qui permettront de consolider le bilan financier de l'usine et d'améliorer sa compétitivité et sa pérennité, et ainsi sécuriser les quelque 300 emplois directs de l'usine et de façon générale les 1300 emplois existants de Tembec dans la région.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue;
- la Direction des politiques de l'eau, Service de l'aménagement et des eaux souterraines;
- la Direction des politiques de l'eau, Service des eaux industrielles;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières dangereuses (sols et matières dangereuses);
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Programme de réduction des rejets industriels;
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers, Analyse des risques technologiques;
- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique.

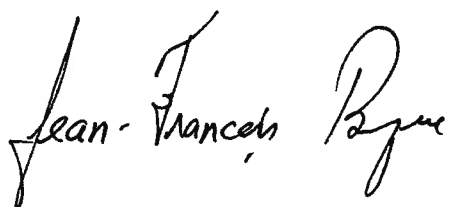
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- TEMBEC Énergie S.E.C., Témiscaming. *Projet de turboalternateur – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement, mars 2012, pagination diverse, cartes et 3 annexes;
- TEMBEC Énergie S.E.C., Témiscaming. *Projet de turboalternateur – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda A*, par SNC-Lavalin Environnement, juin 2012, 27 pages, cartes et 5 annexes;
- TEMBEC Énergie SEC, Témiscaming. *Projet de turboalternateur – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda B*, par SNC-Lavalin Environnement, septembre 2012, 4 pages, 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de novembre 2011. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Jean-François Bourque ing.f.
Chargé de projet
Direction de l'évaluation des projets hydriques et industriels

